

## Le mois de Juin au Maroc

## RÉTROSPECTIVE

Correspondance spéciale de J. Ben hadi

## Un clin d'oeil sur les principaux événements qui ont eu lieu au Maroc durant le mois de juin

**Annulation, par le Maroc, de l'ensemble des dettes des pays africains les moins avancés et la levée des barrières douanières imposées aux produits importés de ces pays.**

Le Souverain marocain a effectué, du 15 au 26 juin 2004, des visites d'amitié et de travail dans cinq pays africains. La tournée royale a englobé le Bénin, le Cameroun, le Gabon, le Niger et le Sénégal.

Cette tournée, qui vient confirmer l'appartenance géo-culturelle et humaine du Maroc à l'Afrique, s'inscrit dans le cadre de la consolidation et du renforcement de la coopération et du partenariat entre le Maroc et l'Afrique..

(...) C'est dans cet esprit que le Maroc entame sa coopération et son partenariat avec les pays africains aussi bien sur les plans bilatéral que multilatéral notamment au sein de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CENSAD) et dans d'autres instances africaines.

Le Maroc est également soucieux du respect de l'intégrité territoriale des pays africains dont plusieurs souffrent actuellement de balkanisation et d'instabilité et de leurs retombées néfastes qui ont pour noms, entre autres, pauvreté, maladies, malnutrition et analphabétisme.

Le Souverain marocain a saisi cette occasion pour plaider en faveur d'un partenariat euro-africain, basé sur de nouveaux concepts, et pour annoncer l'annulation de l'ensemble des dettes des pays africains les moins avancés et la levée des barrières douanières imposées aux produits importés de ces pays.

Ce geste qui traduit la vision de SM le Roi Mohammed VI de la coopération sud-sud, est un message pour une solidarité réelle et agissante entre les pays africains.

**Signature de l'accord de libre échange entre les Etats-Unis et le Maroc :**

L'Accord de Libre-échange entre les Etats-Unis et le Maroc a été signé, le 15 juin à Washington, par Monsieur Taieb Fassi Fihri, Ministre Délégué aux Affaires Etrangères et à la Coopération et Monsieur Robert Zoellick, Représentant des Etats-Unis pour le Commerce Extérieur. La cérémonie de signature a eu lieu au siège du département d'Etat, en présence de plusieurs congressmen, de haut responsables américains, des membres des deux délégations ayant participé aux négociations de l'Accord, ainsi que de chefs d'entreprise et hommes d'affaires marocains et américains.

La signature de l'Accord de libre échange maroco-américain est appelée à sceller *un partenariat politique et économique nouveau avec le Maroc, pays qui éclaire la voie de la réforme et de la modération au sein du monde islamique*, a affirmé le représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur M. Robert Zoellick. Le Royaume est l'incarnation de la *nouvelle*

*vision* qui émerge dans la région du Moyen Orient et d'Afrique du Nord explique t-il.

Pour le gouvernement américain, l'accord de libre échange avec le Maroc « ami fidèle des Etats-Unis », se traduira dès sa mise en œuvre, par la suppression des barrières douanières sur 95% des biens de consommation ou industriels. Dans le domaine agricole, l'accord devrait ouvrir de nouveaux marchés pour les éleveurs américains et producteurs de céréales alors que le Maroc modernise son agriculture. Il convient de signaler aussi l'ouverture des perspectives concrètes pour les exportateurs américains d'utiliser le Maroc comme plateforme pour les marchés européens et africains.

**Maroc : « Allié majeur » des Etats-Unis d'Amérique :**

Les Etats-Unis ont conféré au Maroc le statut d'allié non-Otan pour son soutien à la lutte contre le terrorisme.

La décision en question a été prise par M. George W. Bush et ce, en reconnaissance des « liens étroits entre le Maroc et les Etats-Unis », reste à rappeler que le statut d'« allié majeur non-Otan » permet notamment la levée des restrictions sur les ventes d'armements.

**Adoption du projet de loi sur l'audiovisuel. La RTM sera transformée en Société nationale de la Radio Télévision (SNRT) :**

Le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle a été adopté en Conseil des Ministres. Ce projet de loi s'inscrit dans le processus des réformes initié par SM le Roi Mohammed VI, fondé sur l'élargissement des libertés publiques, la consécration des valeurs de modernité et de démocratie et la promotion du secteur de l'information en tant que vecteur du développement.

Il intervient dans le cadre de la série de mesures entreprises pour mettre fin au monopole exercé par l'Etat sur le secteur de l'information. Le projet de loi prévoit également de transformer la Radio diffusion Télévision marocaine en une société dénommée "La Société Nationale de la Radio Télévision", tout comme il définit le statut particulier de la deuxième chaîne qui conservera sa mission de service public, dans le cadre d'une approche ouverte sur les défis présents et à venir.

**4,33 millions d'Euros pour le financement de l'enseignement supérieur :**

Pour sa première visite au Maroc, le ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier a inauguré avec la partie marocaine le Conseil d'Orientation et de Pilotage du Partenariat (COPP). Un nouvel outil destiné à promouvoir le partenariat stratégique entre les deux pays.

Le COPP qui devait se réunir annuellement sous la présidence des chefs de la diplomatie marocaine et française a remis ses



Signataires de l'Accord de libre-échange Maroc USA

conclusions sur la démarche à adopter pour rénover et moderniser la coopération bilatérale, outre l'adoption d'une convention de financement du fond de solidarité prioritaire « enseignement supérieur » de l'ordre de 4,33 millions d'Euros.

**11 marocains périssent dans un accident de caren France :**

Onze Marocains ont trouvé la mort, le 22 juin, dans un accident de car, sur la route nationale N° 10 à une dizaine de km au sud de Poitiers (centre-ouest de la France). Le car, en provenance de Bruxelles, se dirigeait vers le Maroc. Le car transportait une cinquantaine de passagers de nationalité marocaine.

Dès que la nouvelle de l'accident de l'autocar survenu en France, provoquant le décès de nombreux ressortissants marocains est parvenue à SM le Roi Mohammed VI, le Souverain a adressé un télégramme de condoléances et de compassion aux familles des victimes.

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a décidé de prendre en charge personnellement la totalité des frais des soins médicaux des blessés et de rapatriement des corps des personnes ayant trouvé la mort dans ce tragique accident.

*Fiduorga*

Consultant en fiscalité et en droit des affaires

Mohamed BENNIS  
Manager

5, Rue El Bouhtouri, 2è me Etage  
Quartier Gauthier, (Près siège CNIA)  
Casablanca, Tél.: 022 48 46 03  
022 48 46 31 - 022 48 52 63  
022 48 55 67  
Email: Fiduconseil@menara.ma